



Grand Lyon

mercredi 12 juillet 2006

Objet : Cheminement cyclable en zone 30

Messieurs,

Les membres de la ville à vélo présents à la réunion dite de concertation du mercredi 24 Juin 2006, ont eu l'amer sentiment d'une forte régression de la qualité des échanges. En effet, la réunion s'est limitée à une simple présentation.

La ville à vélo à pris connaissance, ce jour là, du projet de « cheminement cyclable » prévu dans la presqu'île.

Tout d'abord, notons que ce cheminement est tracé dans son intégralité en zone 30 et dans des rues étroites où la vitesse est faible et les aménagements superflus. Et de fait, le Certu* déconseille le recours aux aménagements spécifiques pour les cycles en Zone 30.

Ensuite examinons la pertinence de cet aménagement: Un marquage au sol signalant la possibilité de se déplacer à bicyclette là où les vélos peuvent déjà circuler est inutile. Ainsi la rue Auguste Comte où les cyclistes circulent aujourd'hui en toute sérénité sur la chaussée ne nécessite nul aménagement ou marquage pour légitimer la circulation des bicyclettes. De surcroît, l'argent ainsi gaspillé pourrait être investi bien plus utilement dans des aménagements pertinents, qu'ils soient pour la traversée des ponts autour de la presqu'île, la suppression des points noirs**, ou le stationnement des vélos.

De surcroît, LA ville à vélo a toujours considéré que la chaussée est le premier lieu dévolu à la circulation à bicyclette.

La ville à vélo préconise une campagne d'information rappelant que le vélo a sa place sur la chaussée plutôt que des actions ponctuelle, onéreuses, et source de confusion voire d'incompréhension: communiquer autour d'un cheminement cyclable en zone 30 renforce l'idée pernicieuse que le vélo n'a pas normalement sa place sur la chaussée en ville, or cette idée rompt le cycle vertueux, mais fragile, qui fait que le nombre même de vélos apaise la circulation automobile, ce qui amène davantage de Lyonnais à choisir à leur tour le vélo...

Pour profiter pleinement de l'instauration d'une Zone 30 dans la Presqu'île, La ville à vélo vous suggère plutôt d'appliquer le principe de l'autorisation de la circulation à contresens pour les vélos, dont l'expérimentation du 3 Juin a prouvé qu'elle était simple, pratique et admise facilement, et qui a fait ses preuves dans tant d'agglomérations .

*Certu: Centre d'études sur les réseaux, transports, urbanisme et constructions publiques. Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer.

** Dans l'action 23 de la 2ème orientation de l'Agenda 21, le Grand Lyon s'était engagé à faire disparaître 20 points noirs/an. De fait, 13 seulement ont disparu en 2 005 et 2 sont à l'étude en 2006

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien apporter à ce courrier

Nicolas Igersheim
Président
La Ville à Vélo

Copies : MM Gilles Vesco / Keroum Slimani Grand Lyon
Louis Ladigue, Lyon Vélo
JD Bourrély, Pignon sur Rue
Les journaux